



L'ÉVALUATION DES RISQUES

Le document unique



1 - Les textes

Loi du 31 décembre 1991 :

I - Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires.

...

II - Le chef d'établissement met en œuvre les mesures prévues au I ci-dessus sur la base des principes généraux de prévention:

- a) éviter les risques
- b) évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
- c) combattre les risques à la source
- d) adapter le travail à l'homme...

...



Le décret du 5 novembre 2001 :

Sa finalité:

L 'évaluation des risques ne constitue pas une fin en soi.

Elle trouve sa raison d 'être dans les actions qu'elle va susciter.

Le décret du 5 novembre 2001 :

Sa finalité:

L 'évaluation des risques ne constitue pas une fin en soi.

Elle trouve sa raison d 'être dans les actions qu'elle va susciter.

Le décret du 5 novembre 2001 :

L 'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l 'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l 'entreprise ou de l 'établissement.

...

Le document est tenu à la disposition du CHSCT, des DP, ou à défaut, des personnes soumises à un risque, ainsi que du médecin du travail. Il est également tenu, sur leur demande, à la disposition de l 'inspection du travail ou de la CRAM.

...



2 - Les définitions



L 'unité de travail peut être :

- **localisée : poste de travail**
montage à la chaîne, dactylo ...
- **non localisée : domaine d 'activité**
cariste, ouvrier d 'entretien, personnel itinérant ...

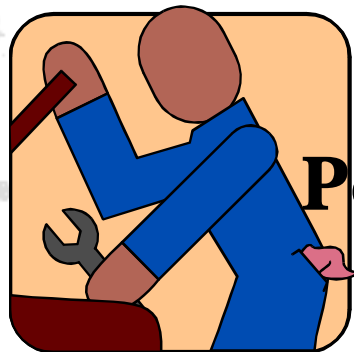
L 'inventaire des risques c'est :

- **identifier les dangers**

le danger étant la capacité d 'un équipement, d 'une substance, d 'une méthode de travail, à nuire à la santé des opérateurs.

- **analyser les risques**

étude des conditions d 'exposition des salariés à ces dangers.



Personne



Danger



rencontre

RISQUE



Accident ou maladie

L 'identification des dangers



Aide-mémoire:

- Travail en hauteur
- Sol glissant
- Charge lourde
- Charge en équilibre
- Machines
- Outils tranchants
- Circulation
- Bruit
- Produits chimiques
- Agents biologiques
- Rayonnements ionisants
- Courant électrique
- Dangers liés à l 'organisation du travail
- Dangers liés aux ambiances de travail
- Dangers liés à la coactivité
- Autres



3 - La démarche

Les cinq principes pour réussir :

- **Le chef d'entreprise s'engage**
- **L'entreprise choisit ses outils**
- **L'entreprise est autonome dans sa démarche**
- **Le chef d'entreprise associe les salariés**
- **Le chef d'entreprise met en place un plan d'actions**

L 'analyse des risques



Elle passe impérativement par l 'observation du travail réel.

Il est primordial de recueillir l 'avis des salariés occupant le poste étudié, leurs représentants, notamment les membres du CHSCT, ou les DP, le médecin du travail.

L 'évaluation des risques:

C 'est l 'étape qui permet de décider si la sécurité adéquate est atteinte.

Comment évaluer les risques ?

Des documents existent:

- **Déclarations d 'accidents**
- **Déclarations de maladies professionnelles**
- **Fiche d 'entreprise du médecin du travail**
- **Rapports des organismes de vérification**
- **Fiches de données de sécurité**
- **La documentation technique de l'INRS**
- ...

Quels moyens de prévention mettre en place ?

Loi du 31 décembre 1991 :

Le chef d'établissement met en œuvre les mesures prévues au I ci-dessus sur la base des principes généraux de prévention:

- a) éviter les risques
- b) évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
- c) combattre les risques à la source
- d) adapter le travail à l'homme...
- e) tenir compte de l'état d'évolution de la technique
- f) remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- g) planifier la prévention, en y intégrant la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail,...
- h) prendre des mesures de protection collectives en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
- i) donner les instructions appropriées aux travailleurs



Hiérarchie des moyens de prévention

- 1 - Suppression du risque**
- 2 - Protections collectives**
- 3 - Protections individuelles**
- 4 - Consignes**

En résumé :

1 - Liste des unités de travail

2 - Par unité de travail:

- Identification des dangers**
- Analyse des risques**
- Moyens de prévention existants**
- Améliorations envisagées**

Unité de travail

Date de mise à jour

Phase de travail	Dangers identifiés	Risques identifiés	Moyens de prévention existants	Mesures envisagées	Délai

Unité de travail

Date de mise à jour

Phase de travail	Risques identifiés	Moyens de prévention existants	Mesures envisagées	Personne chargée du suivi	Délai

Unité de travail

Date de mise à jour

Phase de travail	Dangers identifiés	Risques identifiés	Moyens de prévention existants	Risques résiduels	Mesures envisagées	Délai

La démarche de prévention est un processus dynamique :

